



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance vie

Question écrite n° 119711

Texte de la question

Dans son rapport sur l'année 2006, le médiateur de la République dénonce la situation scandaleuse que constitue l'existence de milliards d'euros de contrats d'assurance vie en déshérence et propose que la recherche active d'un éventuel bénéficiaire soit mise à la charge des compagnies d'assurances. Il est en effet inacceptable que ces sommes ne soient pas reversées aux bénéficiaires désignés par le souscripteur, notamment dans les cas où ils n'ont pas été informés de l'intention de ce dernier à leur égard. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie quelles sont les mesures pratiques envisageables pour remédier à une telle situation.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119711

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2025